

LE ROLE DU COURS DE MUSIQUE DE CHAMBRE

La musique de chambre est l'école de la collaboration musicale. En musique de chambre, nous apprenons la responsabilité musicale collective. La musique de chambre est l'atelier où le narcissisme du soliste peut être transformé en communication musicale indispensable. **La musique de chambre est un travail d'équipe, un idéal pour toute activité humaine !** La musique de chambre combat la soif du pouvoir !

Tout ensemble, du duo à la diversité multiple de l'orchestre symphonique, est soumis aux lois d'une communauté musicale. Pour le professeur, cela signifie qu'il doit enseigner **collectivement** ! Les instructions servent exclusivement à l'édification d'une communauté musicale. Elles ne doivent pas masquer une continuation des cours individuels. Le professeur de violon qui ne donne des instructions qu'au violoniste, le professeur de piano qui ne s'intéresse qu'au pianiste, le professeur de flûte qui réduit sa compétence au flûtiste, **n'est pas un professeur de musique de chambre, mais toujours le spécialiste du cours individuel !** **Le professeur de musique de chambre doit pouvoir enseigner de manière telle que l'élève-musicien de chambre puisse se vivre, lui et son instrument, comme une partie du "tout" !** En ce sens, le professeur de musique de chambre doit pouvoir enseigner tous les instruments !

Bien entendu, le professeur de musique de chambre doit avoir une relation de base avec les instruments participants. Le violoncelliste professeur de musique de chambre ne peut certes pas savoir quels doigtés présentent des difficultés à la clarinette, mais il doit permettre à la clarinette l'accès à la communauté musicale par des corrections dans les domaines de l'intonation, du rythme, des dynamiques, de l'articulation et de la différenciation sonore. Le hautboïste-professeur de musique de chambre ne sera certes pas en mesure de proposer un certain doigté à l'altiste, mais il doit être capable d'intégrer l'alto dans le processus musical par des instructions appropriées.

Naturellement, les possibilités concrètes d'aides "techniques" sont plus grandes, tant que les instrumentistes à cordes et les instrumentistes à vent sont entre eux. (Par leur rôle fréquent de partenaire en duo, les pianistes ont l'occasion de percevoir un instrumentiste à cordes ou à vent, et d'établir ainsi une expérience pour le soutien mutuel). Pour cette raison, le professeur de musique de chambre enseignera d'abord à des formations où son propre instrument participe. Mais la séparation (courante partout) des groupes d'instruments devient néfaste quand il s'agit d'aborder des œuvres pour formation mixte. **Le rôle du professeur de musique de chambre culmine dans les formations mixtes !** Le septuor de Beethoven op. 20 (clarinette, basson, cor, violon, alto, violoncelle, contrebasse), le trio de Brahms op. 14 (piano, clarinette, violoncelle) ou la Sinfonietta op. 1 de Britten (flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, 2 violons, alto, violoncelle, contrebasse) sont de magnifiques exemples pour la nécessité de la mise à égalité des instruments au cours d'ensemble.

Qu'est-ce alors qu'une communauté musicale, qu'est-ce alors qu'un processus de musique de chambre ? **Un processus de musique de chambre signifie l'épanouissement de la musique en travail d'équipe !** Un cours collectif de musique signifie l'interconnexion des contributions musicales de chaque membre de l'ensemble. Chacun porte chacun et est porté en même temps ! Chacun écoute d'abord les autres et en tire les conséquences pour son propre jeu. Le rôle du professeur de musique de chambre est l'unification du musical avec le social. **Cela, le professeur de musique de chambre ne peut le réaliser que par la conscience musicale. La conscience musicale n'est pas liée à un instrument !** La conscience musicale, c'est l'expérience immédiate de

la logique musicale. La musique est univoque. Un tempo n'est ni lent ni rapide, il est la condition pour que la musique puisse naître. Une structure mélodique et rythmique est comprise ou non. La hiérarchie des tonalités et les relations harmoniques sont les fondations pour l'identification avec l'œuvre qui doit être travaillée. C'est pourquoi, le professeur de musique de chambre doit particulièrement bien maîtriser les "matières secondaires" qui ont accompagné ses études au conservatoire. Il porte une co-responsabilité pour le transfert des ces "matières secondaires" en cours d'ensemble.

En fin de compte, le rôle du professeur de musique de chambre est le but de toute éducation musicale : le renforcement des capacités sociales, le développement de la communication, l'épanouissement comme être humain. Le chemin concret, la méthode, découle exclusivement des conditions des œuvres qui doivent être travaillées.